

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES SIEGES N° 2025-10
SEANCE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2025**

Membres afférents au conseil :	11	date de convocation :	21.02.2025
Membres en exercice	10	date d'affichage :	21.02.2025
Membres présents	10		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt -cinq février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé MARANDEL, Maire.

Sont présents : Mme HARDY Marie-Line, maire-adjointe, M. FONTAINE Raymond, maire-adjoint, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. BUIS François, M. BUIS Boris, Mme LAMARRE Aurore, conseillers.

M. CALLEWAERT est élu secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

Monsieur le maire explique au conseil municipal, qu'au vu du coût des reprises des concessions expirées non-renouvelées, il serait judicieux de réviser les tarifs des concessions en terrain et des renouvellements, avec effet à compter du 01 mars 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

• **De réviser les tarifs et de les fixer comme ci-dessous :**

- Concession trente ans : 400€
- Concession cinquante ans : 600€
- Dispersion des cendres : gratuite
- Sépulture cave-urne trente ans : 200€
- Sépulture cave-urne cinquante ans : 400€
- Sépulture colombarium trente ans : 200€
- Sépulture colombarium cinquante ans : 400€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 089-218903953-20250225-2025_10-DE

A Les Sièges, le 26 février 2025

Le Maire,

Hervé MARANDEL



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 089-218903953-20250225-2025_10-DE

